



Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Contexte et orientations 2026	2
3. Section de fonctionnement	2
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	3
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	4
4. Section d'investissement	5
<i>Les dépenses d'investissement</i>	5
<i>Les recettes d'investissement</i>	6

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Contexte et orientations 2026

Le budget 2026 a été voté le 05 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 524 843.65 € (pour rappel : 1 695 795.21 € en 2025).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	variation
011 - Charges à caractère général	284 200€	301 100€	6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 420€	190 720€	13%
65 - Autres charges de gestion courante	80 297€	74 100€	-8%
66 - Charges financières	8 100€	8 100€	0%
67 - Charges spécifiques	1 000€	1 000€	0%
014 - Atténuations de produits	9 160€	9 160€	0%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	25 000€	39 000€	56%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	577 177€	623 180€	8%

011 - Charges à caractère général (301 100€)

Les charges à caractère général sont composées des dépenses de la commune liées au fonctionnement des services et à l'exercice de leur activité : achats pour la restauration scolaire, fournitures d'entretien, maintenance, fluides et autres prestations de services.

Les prévisions de dépenses de ce chapitre sont en augmentation par rapport à 2025, elles prennent en compte :

- une hausse des dépenses de fluides malgré la stabilité de la consommation énergétique
- une hausse du coût des matières premières pour la préparation des repas.
- une hausse des dépenses de maintenance
- une hausse des cotisations d'assurances

012 - Charges de personnel (190 720€)

Les dépenses de personnel sont en légère hausse par rapport à 2025, Le budget prend en compte les besoins de remplacements actuels et prévisionnels.

65 - Autres charges de gestion courante (74 100€)

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » intègre les indemnités des élus, les subventions aux associations, et des contributions à d'autres organismes (Communes, communauté de communes, SDIS...).

Autres dépenses (57 260€)

- **66-** Charges financières (8100 €) : cela correspond aux frais d'intérêts sur les emprunts en cours.
- **67-** Charges spécifiques (1 000€) : ce chapitre ne comprend que les titres annulés sur exercices antérieurs.
- **014** - Atténuation de produits (9160 €) : ce chapitre correspond au FNGIR. Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.
- **042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections (39 000€) : il s'agit de la constatation des amortissements des biens.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	variation
70 - Produits des services et ventes diverses	23 600€	33800€	43%
73 - Impôts et taxes	59 000€	67 101€	14%
731 - Fiscalité locale	215 000€	201 000€	-7%
74 - Dotations, subventions et participations	152 962.52€	149 511.01€	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	70 100€	75 150€	7%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 100€	7 000€	71%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 171 032.69€	991 181.64€	-15%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 695 795.21€	1 524 743,65	-10%

70 - Produits des services et ventes diverses (33 800€)

Ce chapitre comprend les recettes tarifaires de la restauration scolaire, achat de concessions, les redevances d'occupation du domaine public et les travaux d'entretien des espaces verts effectués par les agents techniques sur les propriétés d'Habitat de la Vienne et d'EAUX DE VIENNE.

73 - Impôts et taxes (67 101€)

Le chapitre « 73 - Impôts et taxes » comprenant les dotations versées par la communauté de communes et par le département de la Vienne.

731 - Fiscalité locale (201 000€)

Le conseil municipal lors de la séance du 05 mars 2026 a décidé d'augmenter les taux de 1% par rapport à 2025, les taux des impôts locaux pour 2026 sont les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 27.47%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 29.96%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.81%

74 - Dotations, subventions et participations (149 511.01€)

Ces ressources proviennent en majorité de la part de l'Etat :

- Dotation Forfaitaire (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Dotation aux élus locaux, une Compensation de taxes foncières et FCTVA en fonctionnement.

Et du département :

- Fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle.

Autres recettes

75 - Autres produits de gestion courante : il s'agit des recettes des locations de logements communaux et des locations de salles. (75 150 €)

042- Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement de biens eux-mêmes amortis ainsi que les neutralisations d'amortissements des subventions d'équipements (7 000€).

4. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...).

Les dépenses d'investissement

Sont inscrites en dépenses d'investissement toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	variation
16 - Emprunt et dettes assimilées	26 000€	30 000€	15%
20 - Immobilisations incorporelles	14 500€	60 000€	314%
21 - Immobilisations corporelles	1 332 757.06€	1 150 982.16€	-14%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 100€	7 000€	71%
041 - Opérations patrimoniales	15 000€	36 000€	140%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 392 357.06€	1 283 982,16 €	-8%

16 - Emprunt et dettes assimilées (30 000€)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 26 000 €, le remboursement des cautions des loyers est prévu à hauteur de 4000 €.

20 - Immobilisations incorporelles (60 000€)

Ces crédits sont dédiés aux études et frais de publicité liés aux procédures de marchés publics.

21 - Immobilisations corporelles (1 150 982.16€)

Les principaux projets prévus pour l'année 2026

- L'achèvement des travaux de rénovation du logement situé au 1 bis rue de la gare
- L'achèvement des travaux d'aménagement du centre bourg phase 1
- Le lancement du projet d'aménagement du centre bourg phase 2 (salle des fêtes, église)
- Des travaux de voirie
- La poursuite du projet de la réfection du stade et la création d'un espace santé



Les recettes d'investissement

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Chapitre	BP 2025	BP 2026	variation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 456.52€	325 800.67€	572%
13 - Subventions d'investissement	183 070.32€	210 150€	15%
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 000€	90 354€	2159%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	25 000€	39 000€	56%
041 - Opérations patrimoniales	15 000€	36 000€	140%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	275 526,84 €	701 304,67 €	155%

10 - Dotations, fonds divers et réserves (325 800.67€)

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il est estimé à 24567.45€
Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 301 233.22 €

13 - Subventions d'investissement

Afin de continuer à investir dans les équipements municipaux, la recherche de cofinancements se poursuit auprès des institutions publiques. Les subventions attendues s'élèvent à 210 150€

16 – Emprunts et dettes assimilées (90 354€)

Le versement de caution par les locataires pour les logements est estimé à hauteur de 4000€. Le montant restant 86354€ représente l'avance remboursable d'ENERGIES VIENNE pour les travaux du logement 1 bis rue de la gare.

040 et 041 - Écritures d'ordre (75 000€)

Le chapitre 040 comptabilise les dotations aux amortissements, prévues à hauteur de 39 000 €. Le chapitre 041 permet d'intégrer les frais d'études qui sont suivis de travaux (36 000€). Les écritures d'ordre ne génèrent pas de flux financier.

A Sammarçolles, le 01 avril 2026

Le Maire,
Mme BERTON Lysiane

